

IL/PA

N°2023- 50

**OBJET**

Budget primitif 2023 –  
Fiscalité – taux / taxes

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 15

Votes pour : 15  
Abstentions : 0  
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la  
Mairie : le 14 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2023

**PRÉSENTS** : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT - Aline NARS – René DARAN - Christophe BOURREC – Alain DEDIEU – Jacques ROCA - Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE - Sophie REY – Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ - Marie-Françoise VIDALON - Hélène GUIOUNET - Daniel GASPA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Hélène GUIOUNET** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu des recettes fiscales attendues, **décide de maintenir à l'identique le taux des trois taxes**, comme indiqué ci-dessous :

<b>Foncier Bâti</b>	<b>55.09 %</b>
<b>Foncier non Bâti</b>	<b>94.83 %</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>31.54 %</b>
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	<b>38.43 %</b>

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 13 Avril 2023,

Le Maire,



André MIR

COMMUNE : 388 SAINT-LARY-SOULAN  
ARRONDISSEMENT : 65 BAGNERES DE BIGORRE  
TRÉSORERIE OU SGC : TRÉSORERIE AURE-LOURON

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	6 012 551	55,09	112,04	6 364 000	3 505 928	55,09	3 505 928
Taxe foncière non bâties (TFNB)	44 034	94,83	147,26	47 100	44 665	94,83	44 665
Taxe d'habitation (TH)	6 940 588	31,54	60,47	7 433 370	2 344 485	31,54	2 344 485
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 887 052	38,43	47,70	2 035 000	782 051	38,43	782 051
			Total	6 677 129	6 677 129		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Produit total souhaité	6 677 129	55,09	
Produit total de référence (total colonne 5)	6 677 129	94,83	
		31,54	
		38,43	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	131 493		1 049	311 347	23 822	62 799	-1 347 712	11
								- 817 202

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	6 677 129	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 817 202	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	5 859 927
---	-----------	---	---	-----------	---	---	-----------

À TARBES

Le 14 MARS 2023  
Pour la Direction des Finances publiques,  
JEAN RENE NOLF  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 13-04-2023  
Pour la Commune,  
de Maire  
Audrey Rix



